

Le Havre, le 22 mai 2021

Monsieur Bertrand BELLANGER
Président
Conseil Départemental
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
76100 ROUEN

Alban BRUNEAU

Conseiller Départemental
Maire de Gonfreville l'Orcher

Sophie HERVÉ

Conseillère Départementale

Objet : *Réaménagement de la RD6015*

Monsieur le Président, *A cher Bertrand,*

Le Conseil départemental a adopté, lors de sa séance du 10 décembre 2018, le dossier de prise en considération de l'aménagement de la section de la RD6015 entre Yvetot et Le Havre.

Cette décision concrétisait ainsi les orientations prises par l'assemblée départementale du 11 octobre 2011 de réaménager l'intégralité de la RD6015, entre Le Havre et la limite du département de l'Eure, afin « *d'améliorer la sécurité et les conditions de circulation* » sur cette route départementale majeure qui traverse la Seine-Maritime.

Après avoir réalisé le réaménagement du tronçon Barentin/Yvetot, puis une partie du tronçon Yvetot/Saint-Romain, j'ai été invité à participer à une réunion du Comité de pilotage de ce projet, le lundi 17 mai dernier.

A cette occasion, j'ai été surpris d'apprendre que la suite du réaménagement projeté s'arrêtait à la limite avant la commune de Gainneville située à 15 km de l'entrée du Havre, sans aucun élément sur la suite et fin jusqu'au Havre.

Or, le tronçon Gainneville/Le Havre est le plus congestionné de cette route départementale avec notamment des flux de circulation particulièrement denses et des ralentissements conséquents à hauteur de la commune de Gainneville et de son intersection avec les communes de Rogerville et de Saint-Laurent-de-Brèvedent, ainsi qu'en traversée de Gonfreville l'Orcher.

Cette situation entraîne d'importantes nuisances et des problématiques de pollution et de sécurité sur ces différentes communes.

Par ailleurs, en terminaison de la RD6015 vers Harfleur, dans la côte dite de Gainneville, j'ai eu plusieurs fois l'occasion d'alerter sur des questions de sécurité routière imputables notamment à l'état de la chaussée, au marquage au sol et à l'insuffisance de l'éclairage public.

../..

Enfin, la construction du nouveau centre de recyclage de la Communauté urbaine sur la ZAC du Cantipou nécessiterait la création d'un raccordement sur la RD6015 à hauteur de Béwilliers afin d'éviter aux usagers de traverser toute la zone commerciale.

Je m'étonne par conséquent que ce tronçon ne fasse pas l'objet du projet présenté, alors que visiblement il est à bien des égards prioritaire en matière de réaménagement.

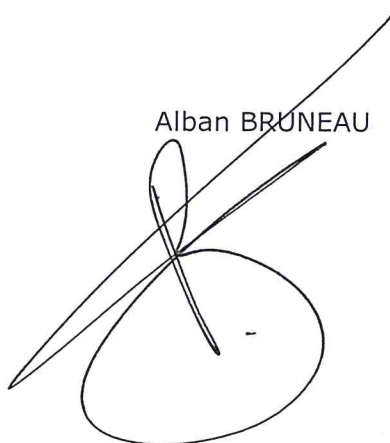
A moins évidemment (et dans ce cas je souhaiterais obtenir cette précision), qu'il ne soit destiné à un transfert de compétence vers la Communauté d'agglomération Le Havre Seine Métropole, en s'appuyant sur les orientations du Schéma directeur des mobilités, voté par le Conseil départemental du 8 avril dernier malgré les fortes réserves portées par mon groupe et moi-même relatives à cette orientation visant au transfert de 20% du réseau routier départemental.

Les réponses obtenues lors du Comité de pilotage étant évasives suite à mes différents questionnements, j'ai souhaité vous saisir par ce courrier afin d'obtenir des réponses claires.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Bien à toi,

Alban BRUNEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'A' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.

Copie : Mesdames et Messieurs les Maires :

- de Gainneville
- de Rogerville
- de Saint-Laurent-de-Brèvedent
- d'Harfleur